

Non classifié

GOV/PGC/MPM(2013)3

Organisation de Coopération et de Développement Économiques
Organisation for Economic Co-operation and Development

04-Nov-2013

Français - Or. Anglais

DIRECTION DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE ET DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL
COMITE DE LA GOUVERNANCE PUBLIQUE

**QUESTIONNAIRE SUR L'ORGANISATION ET LES FONCTIONS DU CENTRE DE
GOUVERNEMENT**

Ce questionnaire a été envoyé à 42 pays pendant juillet et août 2013.

Mme Andrea Uhrhammer, Officier de liaison, tél. +33-1-45.24.78.32, mél
andrea.uhrhammer@oecd.org.

JT03347769

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.



GOV/PGC/MPM(2013)3
Non classifié

Français - Or. Anglais

Questionnaire

Organisation et fonctions du Centre de gouvernement

OCDE
2013

Objet

Les incertitudes qui planent sur l'économie depuis la crise et les enjeux soulevés par la mondialisation ont mis en lumière la nécessité, pour les pouvoirs publics, de renforcer leurs capacités dans des domaines tels que la planification stratégique à long terme, la gestion des risques et la communication à leur égard, la coordination politique intersectorielle et le suivi de la mise en œuvre. Dans l'optique de relever ces défis en mutation rapide et de faire en sorte que l'État soit effectivement en mesure de servir l'intérêt général, les autorités publiques sont en train de revoir le rôle et les ressources du centre de gouvernement. Les pays cherchent actuellement des moyens d'adapter les structures, les capacités et les priorités de leur centre de gouvernement malgré les budgets serrés afin de veiller à ce que ce centre soit à même de donner une impulsion claire, cohérente et porteuse et d'orienter la politique publique.

L'OCDE suit ces évolutions en collectant et en analysant des informations sur les nouveaux rôles et la réorganisation de la structure administrative au centre du gouvernement [appelée « Centre de gouvernement » (CoG) pour des raisons de commodité] qui étaye le travail collectif de l'exécutif et du Premier ministre ou du Président dans les pays membres et les pays partenaires de l'OCDE. Les informations recueillies seront utilisées afin d'aider l'échange d'informations et de nourrir le dialogue sur les politiques à suivre entre les hauts fonctionnaires du Centre de gouvernement. Elles seront en outre utiles à l'OCDE dans les analyses de la gouvernance publique, notamment pour dresser le *Panorama des administrations publiques*.

L'enquête s'articule autour de deux grands axes :

- la force d'initiative, la structure, le personnel, le budget et les aspects opérationnels du Centre de gouvernement. Il s'agit entre autres d'obtenir des informations sur la gestion des ressources humaines, le budget et les processus internes.
- Les fonctions, pouvoirs, responsabilités et priorités du Centre de gouvernement. Il s'agit entre autres d'obtenir des informations sur son rôle dans la planification stratégique, l'élaboration de politiques, la prise de décision et la mise en œuvre des politiques, et des informations sur l'importance relative de chacune de ces fonctions, sur les priorités actuelles du CoG et sur l'évolution de ces priorités au fil du temps, notamment dans le contexte de la crise.

Veuillez utiliser les informations et données de 2012 pour répondre à cette enquête.

Définitions

Les travaux comparatifs portant sur la gouvernance publique se heurtent à de sérieuses difficultés car des termes différents sont utilisés pour désigner des institutions et activités similaires et les systèmes politiques, administratifs et juridiques sont disparates. Pour les besoins du présent questionnaire, nous souhaitons uniformiser la terminologie, tout en reconnaissant que les termes retenus peuvent sembler artificiels et ne pas correspondre à la manière dont le Centre de gouvernement est habituellement décrit. Le présent questionnaire emploie les termes suivants :

Agence – Une administration publique semi-autonome qui exerce en toute indépendance du gouvernement, généralement rattachée à un **ministère** et mandatée pour exercer des fonctions publiques (réglementation, services, mise en œuvre des politiques, etc.) dans une relative autonomie (autrement dit, dans un cadre moins vertical, avec une moindre influence politique dans ses activités courantes et avec une plus grande liberté de gestion).

Anticipation et gestion des risques – Dans ce contexte, l'expression se rapporte aux efforts visant expressément à anticiper et à repérer les risques émergents (on parle aussi d'analyse prospective ou d'anticipation stratégique) et à prendre des mesures afin de gérer les risques ainsi repérés. Une définition plus technique distingue l'évaluation des risques, la gestion des risques et la communication sur les risques au sein d'un cycle. L'évaluation des risques consiste à déceler et à évaluer l'ampleur d'un risque potentiel et à en estimer la probabilité ainsi que les conséquences des dommages qu'il causerait aux hommes, aux biens ou à l'environnement. La gestion des risques désigne l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives et de mesures correctives destinées à faire face aux risques. La communication sur les risques se rapporte aux méthodes et pratiques déployées pour sensibiliser et informer les citoyens à l'égard des risques lorsque l'on effectue des arbitrages en la matière.

Cabinet – Ce terme désigne le collège des ministres. Dans certains pays, on parle de Conseil des ministres, dans d'autres de gouvernement, et il existe d'autres appellations moins courantes.

Cabinet du Premier ministre ou du Président (*Private Office* ou *PO*) – De nombreux pays disposent d'un organe rattaché au CoG (du moins administrativement) et qui apporte ses services expressément au chef de gouvernement. Là encore, on rencontre diverses appellations telles que cabinet du Premier ministre ou cabinet du Président.

Centre de gouvernement (CoG) – Pour les besoins de la présente enquête, l'expression Centre de gouvernement désigne la structure administrative qui est au service de l'exécutif (composé du Président ou du Premier ministre ainsi que du cabinet du Premier ministre). L'enquête ne porte donc **pas** sur d'autres unités, offices et commissions (comme l'office des sports ou de la culture) pouvant être sous la responsabilité directe du Président ou du Premier ministre mais dont les fonctions revêtent, en réalité, un caractère opérationnel et pourraient tout aussi bien être assumées par des ministères opérationnels. Le Centre de gouvernement connaît des appellations très diverses selon les pays : secrétariat général, chancellerie, office/ministère de la présidence, cabinet du conseil des ministres, etc. Dans de nombreux pays, le Centre de gouvernement est composé de plusieurs unités aux fonctions diverses. Dans la quasi-totalité des cas, le Centre de gouvernement comporte une unité exclusivement au service du chef de gouvernement et non du Centre de gouvernement dans son ensemble. Les appellations pour désigner cette unité sont, là encore, nombreuses : cabinet du Premier ministre, cabinet, etc.

Chef de gouvernement (*Head of government* ou **HG)** – Ce terme désigne le Premier ministre ou le Président, voire les deux, selon le système politique en vigueur dans le pays.

Comité ministériel – Désigne des comités de ministres généralement instaurés pour s'occuper de domaines particuliers de l'activité et de la politique du gouvernement, comme les affaires économiques, les affaires sociales ou les questions liées à l'Union européenne afin de confirmer une ligne de conduite et de résoudre les divergences. Un comité ministériel est généralement présidé par un ministre de haut rang. L'un des principaux objectifs est de réduire au minimum le nombre de questions devant être portées devant le Conseil et de cerner les questions prioritaires qui méritent l'attention de ce dernier. Les comités ministériels sont souvent secondés par des comités composés d'agents publics chargés, eux aussi, de préparer les comités ministériels, de repérer les questions prioritaires requérant l'attention des ministères et de résoudre les divergences.

Conseiller politique – Un membre du personnel n'ayant pas le statut de fonctionnaire, nommé par le Président, le Premier ministre ou un ministre afin de les assister et qui cesserait d'être employé par l'État en cas de changement de gouvernement.

Équivalent temps plein (ETP) – Un équivalent temps plein, ou ETP, correspond au nombre total d'heures travaillées divisé par la moyenne des heures travaillées dans des emplois à plein temps.

État – Ensemble d'institutions durables – dont la légitimité repose généralement sur une constitution et des textes juridiques connexes – par l'intermédiaire desquelles la puissance publique s'exerce. En sciences sociales, un État souverain est une organisation politique impérative qui s'appuie sur un appareil centralisé qui détient le monopole de l'usage légitime de la contrainte sur un territoire donné (Weber) et qui est reconnu comme tel sur le plan international (en ayant, par exemple, le statut de membre des Nations Unies).

Fonctionnaire – Désigne un employé de l'État, permanent ou sous contrat à long terme, qui resterait agent public en cas de changement de gouvernement.

Gouvernement – Groupe de personnes donné servant dans les institutions de l'État et créant les lois. Le « gouvernement » désigne généralement les personnes exerçant un pouvoir politique sur l'État et ses institutions à un moment donné (comme le Premier ministre, les ministres et les ministres sans portefeuille). Il s'agit donc d'un groupe particulier de personnes contrôlant l'appareil d'État à un moment déterminé, et le vecteur par lequel s'exerce le pouvoir de l'État (adoption des lois, par exemple). Dans une démocratie, l'État bénéficie des services d'une succession de gouvernements différents. Leur nombre dépend du nombre de mandats exercés par le chef de l'exécutif (le mandat s'interrompt suite à un changement dans l'exécutif ou à une élection. « Gouvernement », en ce sens, ne s'emploie pas dans le contexte statistique ou dans un contexte de dépenses (on parle alors d'« administrations publiques »).)

Ministère – Une administration figurant au cœur même de l'exécutif. Un ministère est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre la **politique publique** et l'administration d'un domaine ou d'un secteur (agriculture, éducation, économie, affaires étrangères, etc.), conformément au programme et à la stratégie arrêtés par le gouvernement. Un ministère est également chargé de diriger les **agences** qui lui sont rattachées. Dans certains pays comme l'Australie, la Norvège, les États-Unis et le Royaume-Uni, les ministères sont appelés « départements ». Les autorités publiques de niveau infranational peuvent aussi être réparties en ministères. Un ministère dispose d'une enveloppe budgétaire pour exercer les responsabilités qui lui incombent, sous

l'autorité et la direction du ministère des Finances ou d'une institution équivalente en charge du budget au sein de l'administration centrale. L'expression ministère opérationnel désigne la plupart des ministères, qui exercent des pouvoirs délégués sur un secteur donné. Le ministère des Finances n'est pas un ministère opérationnel.

Ministre – Chef politique d'un **ministère** (dans certains pays, le chef d'un ministère est appelé secrétaire ou secrétaire d'État et le terme « ministre » désigne alors un responsable d'un rang hiérarchique inférieur). Les ministres sont généralement en charge d'un ou de plusieurs ministères, dont les domaines de compétence déterminent le périmètre de leurs responsabilités. Certains ministres ne sont pas à la tête d'un ministère mais sont chargés de certaines compétences dévolues à un office (« ministres sans portefeuille »). Dans la plupart des systèmes parlementaires, les ministres sont choisis parmi les membres du Parlement mais conservent leur siège au Parlement. Dans la plupart des systèmes présidentiels, les ministres ne sont pas des élus et sont nommés par le Président.

Mise en œuvre – La mise en œuvre désigne les processus et actions qui doivent être engagés une fois qu'une nouvelle politique et/ou loi a été adoptée afin de s'assurer que cette politique ou loi soit suivie d'effets concrets. On peut également parler d'application, en ce sens que les politiques sont sans effet tant qu'elles ne sont pas appliquées.

Personnel administratif et de bureau – Les membres de cette catégorie de personnel ne sont généralement pas tenus d'être titulaires d'un diplôme universitaire, bien que ce soit le cas de bon nombre d'entre eux. Ils accomplissent un vaste éventail de tâches de secrétariat et administratives en rapport avec les opérations de trésorerie, l'organisation des déplacements, les demandes d'information, les rendez-vous et la communication, y compris l'enregistrement, la préparation, le tri, la classification et le classement des informations ; ils préparent des rapports et la correspondance ; ils consignent l'attribution d'équipements aux membres du personnel ; ils répondent aux demandes d'informations par téléphone ou par voie électronique ou les font suivre à la personne compétente ; ils vérifient les montants, préparent les factures et enregistrent les détails des mouvements financiers réalisés ; ils transcrivent les informations à l'ordinateur ; ils mettent à jour des pages Internet ; enfin, ils relisent, corrigent et mettent en page les documents. Certains aident à préparer les budgets, à suivre les dépenses ainsi qu'à préparer des contrats et des bons de commande ou d'achat. Le personnel d'encadrement qui supervise le travail du personnel administratif ne fait pas partie de cette catégorie.

Personnel professionnel (ou Professionnels) – Cette catégorie de personnel est à distinguer du personnel de bureau/de secrétariat, ainsi que du personnel d'encadrement. Les professionnels doivent généralement être titulaires d'un diplôme universitaire et peuvent avoir des responsabilités de premier plan dans un domaine particulier ou pour divers projets. Ils établissent et analysent les politiques qui orientent l'élaboration, la mise en œuvre et la modification du fonctionnement et des programmes gouvernementaux ; ils revoient les politiques et la législation en vigueur afin de détecter les anomalies et les dispositions obsolètes ; ils analysent et élaborent des scénarios pour l'action des pouvoirs publics, préparent des documents de synthèse et formulent des recommandations de modification des politiques. Par ailleurs, ils évaluent l'impact, les implications financières et la faisabilité sur les plans politique et administratif des politiques publiques. Ils peuvent être spécialisés en droit, en économie, en politique, en administration publique, en relations internationales, en ingénierie, en environnement, en pédagogie, en économie appliquée à la santé, etc.

Politique – Terme qui n'existe pas dans toutes les langues et qui, dans certaines langues, peut être synonyme de « vie politique ». Une politique publique désigne une ligne de conduite

appliquée de manière homogène en vue d'atteindre un objectif, de traiter une question ou de résoudre un problème requérant, selon le gouvernement, de prendre une mesure ou d'engager une réforme. Cette politique est mise en œuvre par un organe public (ministère, institution publique, etc.) bien que certains aspects puissent être délégués à d'autres organismes. Au nombre des politiques publiques, on peut citer la lutte contre le changement climatique, la réforme de l'éducation, l'aide à l'entrepreneuriat, etc. Une politique publique est ou doit être liée au **programme gouvernemental** et à sa **planification stratégique**. On lui donne souvent un cadre formel en adoptant des lois et/ou des réglementations secondaires, notamment dans les pays de droit civil. La politique publique est mise en œuvre selon une ligne de conduite déterminée et au moyen de programmes et d'initiatives. Elle est, en tant que de besoin, financée sur le budget de l'État. Une politique prioritaire est une politique plus essentielle que les autres en vue d'atteindre les objectifs stratégiques du gouvernement. La responsabilité de faire avancer une politique publique peut incomber au ministère opérationnel compétent ou, lorsqu'elle intéresse plusieurs ministères, être partagée entre les ministères concernés.

Planification stratégique – La planification stratégique est un outil qui permet de repérer les priorités et les objectifs à court, moyen et long terme (« améliorer l'éducation », « assurer la sécurité énergétique », etc.) et de définir un ensemble de mesures (collectives) immédiates et futures pour y satisfaire.

Programme gouvernemental – Le programme gouvernemental est généralement élaboré à partir du programme électoral du nouveau gouvernement (ou, en cas de coalition gouvernementale, du programme de la coalition). Il comporte les politiques que le gouvernement entend mettre en œuvre et les lois qu'il entend faire appliquer au cours de son mandat. Il peut être révisé et affiné chaque année.

Secrétaire d'État – Responsable administratif d'un ministère, qui a le statut de fonctionnaire. Les secrétaires d'État peuvent aussi être appelés secrétaires permanents, ministres délégués ou sous-ministres (sans fonctions politiques). Les rôles, responsabilités, rangs hiérarchiques et modes de nomination des secrétaires d'État sont très variés. On notera que, dans certains pays, le même terme de *State Secretary* s'emploie pour désigner des responsables de rang inférieur et, sous la forme un peu différente de *Secretary of State*, pour désigner le ministre de haut rang investi de la responsabilité politique d'un ministère.

Unité – Nous employons ce terme générique afin de désigner les services, directions, sections ou toute autre unité administrative pouvant être identifiée au sein du CoG.

Merci de préciser :

Votre nom :

Votre pays :

Votre titre/fonction :

L'organisation pour laquelle vous travaillez :

Votre adresse mél/courriel :

1. Structure et ressources du Centre de gouvernement

Merci de fournir l'adresse Internet (URL) de l'**organigramme** de votre Centre de gouvernement ainsi que l'énoncé de sa mission, si ceux-ci existent en-ligne :

1.1 Définition du « centre de gouvernement »

1.1.1 La définition de l'expression « centre de gouvernement » employée dans ce questionnaire correspond-elle à ce que recouvre le « centre de gouvernement » dans votre pays ?

Oui Non

1.1.2 Si la définition du centre de gouvernement dans votre pays diffère de celle employée dans ce questionnaire, veuillez décrire les différences.

1.2 Ressources du Centre de gouvernement

1.2.1 Quel est le budget annuel du Centre de gouvernement (CoG) tel que défini dans le glossaire (en 2012, en devise locale) ? _____

1.2.2 Quel est l'effectif qui travaille exclusivement pour le CoG, tel que défini dans le glossaire (en équivalent temps plein, ETP) ?

Personnel professionnel _____

Personnel administratif et de bureau _____

Commentaires :

1.2.3. Entre 2008 et 2012, quelle évolution le Centre de gouvernement a-t-il connue en termes de :

- Taille (effectif) augmentation diminution aucun changement
- Budget augmentation diminution aucun changement

Merci de fournir d'autres détails sur les évolutions dans la taille et budget du CoG entre 2008 et 2012 (p. ex. évolutions/réaffectations à l'intérieur du CoG).

2. Fonctions du Centre de gouvernement

2.1 Vous trouverez ci-dessous divers domaines de compétence pouvant relever du Centre de gouvernement. Dans chaque cas, veuillez indiquer si, dans votre pays, ce domaine relève de la responsabilité du CoG, d'une autre administration (par ex. ministère des Finances, de la Justice, etc.) ou de la responsabilité commune du CoG et d'un autre organe.

Veuillez aussi indiquer quels sont **les 4 domaines** de compétence du CoG jugés les **plus importants** dans votre pays.

	Le CoG a la responsabilité première de ce domaine	Le CoG partage cette responsabilité avec un autre organe	Relève de la responsabilité d'un autre organe	(veuillez préciser ici l'organe qui a ou partage la responsabilité)	Tâche comptant parmi les 4 responsabilités les plus importantes du CoG
Co-ordonner la préparation des réunions du Cabinet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Relayer les messages du gouvernement auprès des citoyens et d'autres parties de l'administration	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Stratégie de ressources humaines pour l'administration publique dans son ensemble	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Élaboration et mise en œuvre des réformes de l'administration publique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Planification stratégique pour l'ensemble du gouvernement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Anticipation et gestion des risques/anticipation stratégique pour l'ensemble du gouvernement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Préparation du Programme gouvernemental	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Analyse des politiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Coordination des politiques au sein du gouvernement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Gestion de la qualité de la réglementation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

GOV/PGC/MPM(2013)3

	Le CoG a la responsabilité première de ce domaine	Le CoG partage cette responsabilité avec un autre organe	Relève de la responsabilité d'un autre organe	(veuillez préciser ici l'organe qui a ou partage la responsabilité)	Tâche comptant parmi les 4 responsabilités les plus importantes du CoG
Suivi de la mise en œuvre de la politique gouvernementale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Relations avec les administrations infranationales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Relations avec le Parlement / Législature	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Aide et développement internationaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Coordination supranationale /questions stratégiques supranationales (dont relations avec l'UE, le G20, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

2.2 Structure du Centre de gouvernement

2.2.1 Veuillez énumérer les unités qui composent le CoG (au sens de la définition de la présente enquête) et fournir une estimation de leur dotation budgétaire de fonctionnement – y compris coût du personnel – (en pourcentage du budget total du CoG, pour 2012)

Unité	Part de la dotation budgétaire du CoG (%)

2.2.2 La structure du CoG (nombre et types d’unités) est-elle stable depuis 2008 ou a-t-elle connu des changements ?

Structure relativement stable depuis 2008 nombre d’unités types d’unités
 Changements depuis 2008 nombre d’unités types d’unités

Le cas échéant, quels changements sont survenus ?

2.3 Profil du personnel du Centre de gouvernement (CoG)

2.3.1 Le personnel professionnel employé au CoG est-il composé essentiellement de fonctionnaires ou de titulaires de postes politiques ?

- Essentiellement fonctionnaires Essentiellement titulaires de postes politiques

2.3.2 Le chef du CoG est-il fonctionnaire ou titulaire d'un poste politique ?

- Fonctionnaire Titulaire d'un poste politique

2.3.3 Quel est le rang du chef du CoG ?

- Ministre ou équivalent Rang le plus élevé de la fonction publique
 Autre (veuillez préciser) _____

2.3.4 Le chef du CoG est-il habituellement remplacé en cas de changement de gouvernement ?

- Oui, il est habituellement remplacé Non, normalement pas
 Pratique variable selon le cas (veuillez préciser) _____

2.3.5 En moyenne, quelle proportion du personnel change en cas de changement de gouvernement ?

- 0-25 % 26-50 % Plus de 50 %

2.3.6 Les fonctionnaires du CoG sont-ils habituellement détachés d'autres Ministères ?

- Non, ils sont salariés du CoG Un petit nombre sont détachés
 La plupart/totalité sont détachés Autre (veuillez préciser)

2.4 Cabinet du Premier ministre (Private Office, ou PO)

Il est une unité dont la quasi-totalité des CoG disposent, il s'agit du secrétariat, qui apporte ses services expressément au chef de gouvernement. Là encore, on rencontre diverses appellations telles que cabinet du Premier ministre ou cabinet du Président.

2.4.1 Veuillez indiquer le nom de cette unité dans votre pays :

2.4.2 Effectif du personnel professionnel employé par le PO (en ETP) _____

3. Les responsabilités du Centre de gouvernement en plus de détail

3.1 Le système de prise de décisions

3.1.1 Quels sont les principaux canaux par lesquels le chef de gouvernement examine les questions stratégiques ?

- Contacts bilatéraux directs
- Groupe de conseillers
- Réunions du Cabinet
- Autre (veuillez décrire) _____

Merci de fournir des informations sur le fonctionnement de ces canaux

3.1.2 Le CoG est-il chargé de coordonner l'examen des points à l'ordre du jour avant qu'ils ne soient examinés par le Cabinet ?

- Oui Non

Si oui, quelle forme cette coordination prend-elle ?

- Notes d'information
- Comités interministériels
- Autre (veuillez préciser) _____

3.1.3 Le CoG est-il chargé d'organiser des réunions préparatoires des responsables ministériels de haut rang (secrétaires permanents, secrétaires d'État) avant les réunions du Cabinet ?

- Oui, avant chaque réunion Parfois Non

3.1.4 Le CoG est-il chargé de vérifier les points soumis à l'attention du Cabinet ?

Oui Non

3.1.5 Si oui, comment les points sont-ils vérifiés ?

Critères	Vérifié par le CoG	Le CoG est habilité à renvoyer le point devant le Ministère pour révision en cas de non-respect du critère	Vérifié par un autre organe	(veuillez préciser l'autre organe vérificateur)
Respect des procédures de préparation et de présentation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Qualité de la légistique et conformité au droit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Respect des normes de qualité de la réglementation (bienfaits économiques/pour les citoyens, avantages supérieurs aux coûts, réalisation préalable d'une analyse d'impact, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Cohérence du point soulevé avec les priorités du Gouvernement et/ou le programme gouvernemental	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Consultation préalable des ministères et autres parties prenantes compétents, si elle est requise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Une estimation adéquate des coûts a été faite	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

3.2 Médias sociaux

3.2.1 Le CoG a-t-il une stratégie à l'égard des médias sociaux ?

○ Si oui, veuillez indiquer l'URL vers cette stratégie _____

○ Si oui, quelles en sont les 3 principales objectives ?

1. _____

2. _____

3. _____

○ Si non, procéder à la question suivante

3.2.2 Existe-t-il des lignes directrices pour l'utilisation des médias sociaux :

- Pour le personnel du CoG ?

Oui Non

- Pour tous les fonctionnaires / agents de l'administration publique ?

Oui Non

3.3 *Planification stratégique pour l'ensemble du gouvernement*

3.3.1 Existe-t-il un document traçant les contours d'une vision stratégique à long terme pour le pays ?

Oui Non

Si oui :

- Qui l'élabore ?

Des fonctionnaires du CoG

Des fonctionnaires ministériels

Ministres

Autre _____

- Quel horizon couvre-t-il ?

1-5 ans

6-10 ans

11-20 ans

Plus de 20 ans

- Quelle institution suit sa mise en œuvre ?

- Qui a accès à ce document sur la vision stratégique?

Ministres

Parlement

Fonctionnaires

Citoyens

Internet

Si non, procéder à la question suivante

3.4 *Anticipation et gestion des risques*

3.4.1 La gestion des risques constitue-t-elle un élément distinct de la planification stratégique au Centre de gouvernement ?

Oui Non, elle fait partie de la planification stratégique

○ Si oui, veuillez indiquer quelles activités relèvent de ce domaine :

Analyse de scénarios reposant sur l'identification des risques et l'analyse des risques/menaces au pays

Coordination entre les divers ministères/agences centraux en cas de crise/catastrophe

Coordination entre les divers niveaux de l'administration publique en cas de crise/catastrophe

Identification et analyse des risques au fonctionnement de l'administration (risques internes de système)

Autre _____

○ Si non, procéder à la question suivante

3.5 Confiance dans les institutions publiques

3.5.1 Est-ce que le CoG entreprend le suivi ou la mesure du degré de confiance des citoyens dans les institutions publiques ?

- Oui, le CoG suit le degré de confiance publique
- Oui, le CoG mesure le degré de confiance publique
- Non, le CoG n'entreprend ni le suivi ni la mesure du degré de confiance publique
 - o Si oui, de quelle forme ce suivi prend-t-il ?
 - CoG étudie des sondages existants
 - CoG réalise ses propres sondages
 - CoG réalise ou analyse des études plus approfondies de la confiance publique par des experts
 - o Si non, procéder à la question suivante

3.5.2 Est-ce que le CoG a une stratégie ou a-t-il entrepris des actions visant directement l'amélioration ou le maintien de la confiance des citoyens dans les institutions publiques ?

- Oui nous avons une stratégie (veuillez décrire)

- Oui nous avons entrepris des actions (veuillez décrire)

- Non

3.6 *Coordination des politiques au sein du gouvernement*

3.6.1 Le Centre de gouvernement est-il chargé d'organiser des groupes ou comités interministériels de coordination des politiques ?

Oui Non

• Si oui

○ À quel niveau ces groupes existent-ils :

ministres

secrétaires d'État

directeurs

autre (veuillez préciser _____)

3.6.2 Quels autres mécanismes le CoG met-il en œuvre pour assurer la coordination des politiques, le cas échéant ?

3.6.3 Entre 2008 et 2012, le nombre d'initiatives interministérielles relatives à la politique publique a-t-il

augmenté

diminué

peu évolué?

3.6.4 Quel est le rôle du CoG dans les initiatives interministérielles ?

mener/piloter

faciliter/soutenir

aucun

Commentaires :

3.6.5 Quelles incitations existe-t-il pour promouvoir la coordination interministérielle/interagences ?

Incitation financière (veuillez expliquer)

Objectifs de performance/évaluation au niveau individuel ou collectif (veuillez expliquer)

Autre (veuillez expliquer)

3.6.6 Quelle influence le CoG peut-il exercer sur les ministères opérationnels afin de les encourager à se coordonner entre eux ?

Forte influence = peut imposer des sanctions/conséquences

Faible influence = peut uniquement faire valoir son opinion

- Forte
- Modérée
- Faible
- Aucune

3.7 *Suivi de la mise en œuvre de la politique gouvernementale*

3.7.1 À travers quels mécanismes le CoG veille-t-il à ce que les politiques gouvernementales soient mises en œuvre par les ministères opérationnels ?

- Plans de travail pour la mise en œuvre du Programme gouvernemental indiquant à quelle date les Ministères doivent soumettre certaines propositions ?
- Objectifs de performance
- Suivis
- Autre (Veuillez expliquer) _____

Commentaires

[Répondre à la question 3.11 uniquement si vous avez indiqué que l'effort de cohérence de l'aide et du développement internationaux relève totalement ou partiellement du CoG dans la question 2.1]

3.8 Comment le CoG est-il impliqué dans l'effort de cohérence de l'aide et du développement internationaux ?

3.8.1 Existe-t-il un mécanisme destiné à la coordination, à la cohérence ou à l'examen des questions d'aide et de développement internationaux au niveau interministériel ?

Oui Non

- Si oui, veuillez le décrire _____

3.9 Quel est le rôle du Centre de gouvernement dans la coordination supranationale et les questions stratégiques supranationales ?

En raison de l'imbrication des intérêts financiers et économiques à l'échelle internationale, un vaste éventail de politiques (politique monétaire, secteur financier, taux de change, fiscalité, concurrence, environnement, etc.) nécessitent une coordination internationale renforcée (sous l'égide du G20, de l'ONU, de l'UE, etc.) pour se montrer véritablement efficaces.

3.9.1 Veuillez préciser d'où relève la coordination des relations de chaque organe supra- ou internationale :

	Du Centre de Gouvernement	Du ministère des Affaires étrangères	D'un autre ministère ou agence (veuillez préciser)
Nations-Unis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
G20	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
APEC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Union européenne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
OTAN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
OCDE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (veuillez préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (veuillez préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (veuillez préciser)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

3.9.2 Est-ce que le Centre de gouvernement joue un rôle dans la coopération internationale en matière de politiques nécessitant une coordination sur le plan international (politique monétaire, secteur financier, taux de change, fiscalité, concurrence, environnement, etc.).

Oui Non

- Si oui, veuillez le décrire _____

4. Informations complémentaires

N'hésitez pas à nous faire part de toute information complémentaire sur la structure et les activités du CoG dans votre pays. Il nous serait en particulier utile que vous mettiez en avant des aspects de votre CoG que vous jugez efficaces ou des problèmes particuliers rencontrés par le CoG dans votre pays.

